



Patrice BOSSART

Président du Conseil de la CPAM de Corse-du-Sud

À l'issue d'une année riche en activité, je tiens à saluer la bonne continuité des services de l'Assurance Maladie auprès de la population de Corse-du-Sud en 2025. Les décisions du niveau national déclinées sur notre territoire et les aléas spécifiques à notre département n'ont pas empêché la bonne mise en œuvre des orientations retenues par le conseil. L'intérim à la Direction a pu y contribuer en évitant les effets potentiellement délétères d'un manque dans le pilotage de la caisse.

La vigilance constante du conseil porte prioritairement sur la difficile égalité dans l'accès aux soins sur l'île. Cela s'est traduit cette année 2025 dans l'attention notamment aux dispositifs de prise en charge des déplacements nécessaires aux assurés sociaux et leur famille pour effectuer les parcours de soins jusque sur le continent. L'accroissement des sollicitations dans le cadre du dispositif de prise en charge du second accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans est à ce titre emblématique d'une stratégie de réponse adaptée aux besoins ; une stratégie soutenue par le conseil dans un consensus remarquable. Y compris d'ailleurs, lorsqu'il s'agit en séances de refuser puis de voter les budgets de l'organisme pour nous faire entendre sur des sujets stratégiques comme par

exemple sur le maillage territorial ou encore sur des diminutions de crédits envisagés dans le cadre des ASS.

Dans le registre de l'Action sanitaire et sociale, il me tient à cœur de mettre en lumière l'intervention innovante de l'Assurance Maladie, portée par le conseil pour la deuxième année, dans la remise de kits sanitaires aux opérateurs intervenant auprès des plus démunis. Sans compter les choix que nous faisons dans le financement d'appels à projets pertinents en termes de solidarité et de santé sur le territoire.

Enfin, je n'oublie pas en début d'année nos interventions favorables à l'ITRC (l'indemnité de transport compensatrice) au bénéfice des salariés. Certes le périmètre de la gouvernance éloigne légitimement le conseil des sujets relatifs au personnel. Il n'en demeure pas moins que l'équité et les conditions de travail favorisent la bonne réalisation des missions. En cela et sans s'immiscer en gestion, le conseil est attentif au collectif de travail. Qu'il soit chaleureusement remercié pour son implication au quotidien auprès des assurés sociaux, des professionnels et partenaires du système de santé sur le territoire.